

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance OCA08-08-0001-14, visant à permettre la confection d'une murale sur l'école publique Bois-Franc-Aquarelle, plus particulièrement sur les 2 bâtiments situés aux 2080 et 2085, rue de Londres, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 1er juin 2021.

Avis est aussi donné que ce règlement sera déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, dès le retour normal des opérations.

Fait à Montréal
Le 2 juin 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement